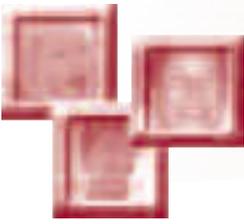




Table des matières

Introduction	3
1. Les enfants et les jeunes en Communauté française	5
1. La population	5
2. Les jeunes	6
3. La part des jeunes	7
Les jeunes chômeurs	8
2. Les services de la Communauté française	9
1. L'Enseignement	9
L'enseignement obligatoire	9
Les indicateurs de l'enseignement	9
2. L'ONE	11
L'accueil	11
L'accueil des enfants durant leur temps libre	12
L'accompagnement	13
3. L'Aide à la Jeunesse	14
Les mesures d'aide	14
Les services de l'aide à la jeunesse	14
4. La Culture	16
Les organisations et groupements de jeunesse	16
Les maisons et centres de jeunes	17
Les centres d'expression et de créativité	17
5. Le Sport	18
6. La Santé	19
3. Les enfants et les jeunes dans le budget de la Communauté française ...	20
4. Portrait des enfants en Communauté française	21
Le panel de démographie familiale	21
Quelques indications sur leurs conditions de vie	21
Comment vivent-ils ?	21
Dans un ménage aisé ?	22
Et le logement ?	22
Et les biens d'équipement du ménage ?	23
Et la santé des parents ?	24
Et les croyances ?	25
Et les tâches ménagères ?	26
Liste des tableaux et graphiques	28



MEMENTO



Introduction

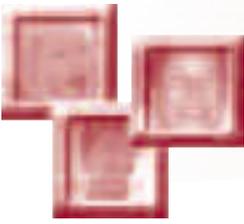
Nous souhaitons donner un aperçu rapide des politiques de la Communauté française qui ciblent l'enfance et la jeunesse, esquisse des aspects chiffrés d'un état des lieux.

Nous proposons d'abord une synthèse des données sociales réalisée par l'Observatoire, ensuite les informations principales qui nous ont été communiquées par les services du Ministère de la Communauté française et l'ONE : qu'ils soient ici remerciés.

Mais nous souhaitons aussi donner à chacun l'envie d'aller voir plus loin. Aussi avons-nous extrait quelques bonnes pages du « Portrait des enfants en Belgique 1992-2002 », étude réalisée à partir du Panel des ménages à la demande de l'Observatoire. Il s'agit de la deuxième partie de la recherche portant sur les ménages dans lesquels les enfants vivent¹.



¹. Tous les rapports des recherches réalisées ou commandées par l'Observatoire sont immédiatement publiés sur le site : www.oejaj.cfwb.be. Nous mentionnons pour mémoire dans le cours du texte les publications directement relatives au thème abordé.



MEMENTO



I. Les enfants et les jeunes en Communauté française

I. La population

Comment traiter, dans les statistiques de population, le cas des néerlandophones de Bruxelles quand on ne dispose plus d'informations fiables² sur la part qu'ils représentent dans la population mais aussi quand on sait comment, dans cette même région, la langue maternelle peut ne pas totalement influencer le choix des services (enseignement, garde d'enfant ou encore loisirs) auxquels les enfants et les jeunes participent ? Dès lors, nous ne proposons pas de « correction » en % du chiffre de la population de la Région bruxelloise : à chacun d'y appliquer (ou de ne pas y appliquer) une proportion pour mieux refléter les caractéristiques de son activité³.

Tableau I. La population en 2005

	Belgique	Région wallonne	Région de Bruxelles-Capitale	Région flamande
Population au 31/12/2004	10.445.852	3.395.942	1.006.749	6.043.161
Naissances	118.002	38.604	15.492	63.906
Décès	103.278	36.691	9.697	56.890
Taux de natalité (‰)	11,23	11,31	15,21	10,51
Taux de mortalité (‰)	9,83	10,75	9,52	9,36
Solde mouvement naturel	14.724	1.913	5.795	7.016
Population au 1/1/2006	10.511.382	3.413.978	1.018.804	6.078.600
Accroissement en 2005	60.635	17.193	9.529	33.913
Population en 2000=100		102	106	

Source : INS

Aux deux extrêmes, attirons l'attention sur le taux de natalité en Région bruxelloise et le taux de mortalité en Région wallonne.

2. Cette information a été supprimée des recensements de la population après les années 1960.

3. Ainsi la proportion de 15% utilisée pour les indicateurs de l'enseignement en Communauté française.

2. Les jeunes

Les enfants et les jeunes : ce qui les distingue dans la population, c'est d'abord leur âge. Mais quel âge ? Il y a d'abord les mineurs, jusqu'à 18 ans. Cette limite correspond à la définition de l'enfant dans la Convention internationale des droits de l'enfant. Elle correspond aussi à la fin de l'obligation scolaire et donc à la possibilité d'entrée dans la vie active. Et pourtant quand on va à l'athénée ou à l'école technique, on n'est plus un enfant, et pourtant, quand on est inscrit dans un graduat ou à l'université on n'est pas encore un adulte et on a 19 ou 24 ans. Nous avons dès lors choisi de faire figurer les informations détaillées jusqu'à l'âge de 29 ans quand nous en disposons.

Tableau 2. La population selon les groupes d'âge

	Belgique	Région de Bruxelles-Capitale	Région flamande	Région wallonne	dont Cté Germanophone	Communauté française
0 à 17 ans	2.179.446	221.568	1.209.615	748.263	15.802	954.029
18 à 64 ans	6.522.919	642.691	3.784.739	2.095.489	44.674	2.693.506
65 ans ou plus	1.809.017	154.545	1.084.246	570.226	12.643	712.128
Total	10.511.382	1.018.804	6.078.600	3.413.978	73.119	4.359.663

Source : INS, Données démographiques de base au 1er janvier 2006

On compte, au 1er janvier 2006, plus de 950.000 jeunes – au sens « mineurs » – en Communauté française, soit 732.461 jeunes en Région wallonne francophone et 221.568 en Région bruxelloise. Pour ce qui est de la répartition spatiale des moins de 18 ans, près de 44 jeunes belges sur 100 habitent en Communauté française, soit 33,6% en Région wallonne francophone et 10,2% en Région bruxelloise.

Tableau 3. La population de moins de 35 ans

Tranches d'âge	Belgique	Région wallonne	dont Cté germanophone	Région Bruxelloise	Région flamande	Total CF
Moins de 3 ans	350.199	116.592	2.086	44.626	188.981	159.132
de 3 à 5 ans	348.199	121.148	2.294	39.114	187.937	157.968
de 6 à 11 ans	712.894	243.412	5.484	70.280	399.202	308.208
de 12 à 17 ans	768.154	267.111	5.938	67.548	433.495	328.721
de 18 à 24 ans	886.428	294.624	5.917	91.035	500.769	379.742
de 25 à 29 ans	667.765	204.220	3.627	88.121	375.424	288.714
de 30 à 34 ans	703.395	227.335	4.078	87.598	388.462	310.855

Source : INS, Données démographiques de base au 1er janvier 2006

Nous utilisons ici les tranches d'âge significatives pour les politiques de la Communauté française.

3. La part des jeunes

Tableau 4. La part des mineurs dans la population

	Région de Bruxelles-Capitale	Région wallonne	dont Cté Germanophone	Communauté française
Part des 0-18 dans la population				
en 1991	20,70%	22,70%	21,57%	22,21%
en 2000	21,10%	22,20%	22,39%	21,96%
en 2005	21,75%	21,92%	21,61%	21,88%
Rapport entre les groupes d'âge				
entre 0-18 et 65+				
en 1991	1,18	1,47	1,61	1,4
en 2000	1,26	1,32	1,42	1,31
en 2005	1,43	1,31	1,25	1,34
entre 0-18 et 18 à 65				
en 1991	0,33	0,37	0,33	0,36
en 2000	0,34	0,36	0,36	0,36
en 2005	0,34	0,36	0,35	0,35

Source : INS

La proportion de jeunes (mineurs) dans la population augmente en Région bruxelloise et diminue en Région wallonne.

Si entre 1991 et 2005, le rapport entre les 0 à 18 ans et les 18 à 65 ans a peu varié (3,6 jeunes pour 10 adultes potentiellement actifs en 1991 comme en 2000 et 3,5 en 2005), le nombre de jeunes par rapport aux plus âgés a, lui, été modifié : il a fortement augmenté en Région bruxelloise tandis qu'il diminue légèrement en Région wallonne.

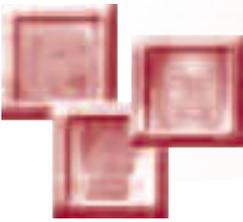
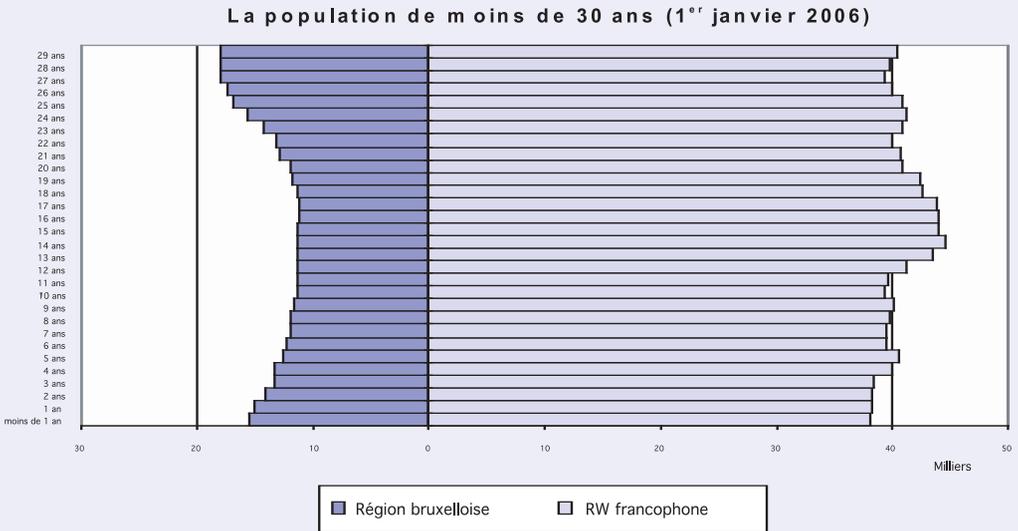
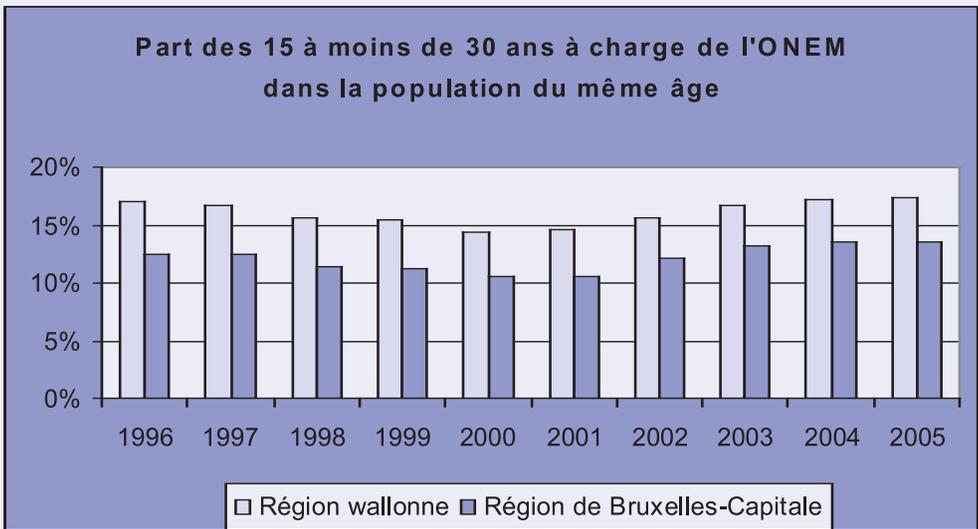


Figure 1. La population de moins de 30 ans en Communauté française



Les jeunes chômeurs

Figure 2. Population de 15 à moins de 30 ans : % d'allocataires ONEM



Source : Les jeunes allocataires à charge de l'ONEM en 2005 http://www.onem.fgov.be/D_stat/Studies/2007/Jongereren_evolution_1996_2005/ContentFR.pdf

2. Les services de la Communauté française

1. L'Enseignement

Toutes les informations sur l'enseignement sont disponibles sur le site de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique : www.agers.cfwb.be/index0.asp ou sur www.statistiques.cfwb.be

L'enseignement est obligatoire de 6 à 18 ans et les enfants peuvent fréquenter l'école maternelle dès 2,5 ans. La possibilité est actuellement évoquée d'abaisser à 5 ans l'âge de l'obligation scolaire.

L'enseignement obligatoire

Tableau 5. Nombre d'établissements scolaires en 2005-2006

Type d'enseignement	CF	Communal	Provincial	Autres	Libre	Total
Fondamental ordinaire	161	934	3	0	712	1.810
Fondamental spécialisé	44	41	14	2	119	220
Secondaire ordinaire	129	41	42	2	294	508
CEFA	10	4	9	0	20	43

Source : Direction générale de l'Enseignement obligatoire

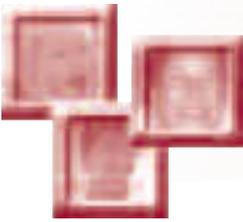
Tableau 6. Population scolaire en 2005-2006 (date de référence 15 janvier 2006)

Type d'enseignement	CF	Officiel subv.	Libre subv.	Total
Maternel ordinaire	12.450	92.266	65.465	170.181
Primaire ordinaire	26.940	146.097	126.942	299.979
Maternel spécialisé	258	357	501	1.116
Primaire spécialisé	3.792	5.017	6.643	15.452
Secondaire	86.540	58.579	211.262	356.381
Secondaire spécialisé	3.563	3.139	7.758	14.460

Source : Direction générale de l'Enseignement obligatoire

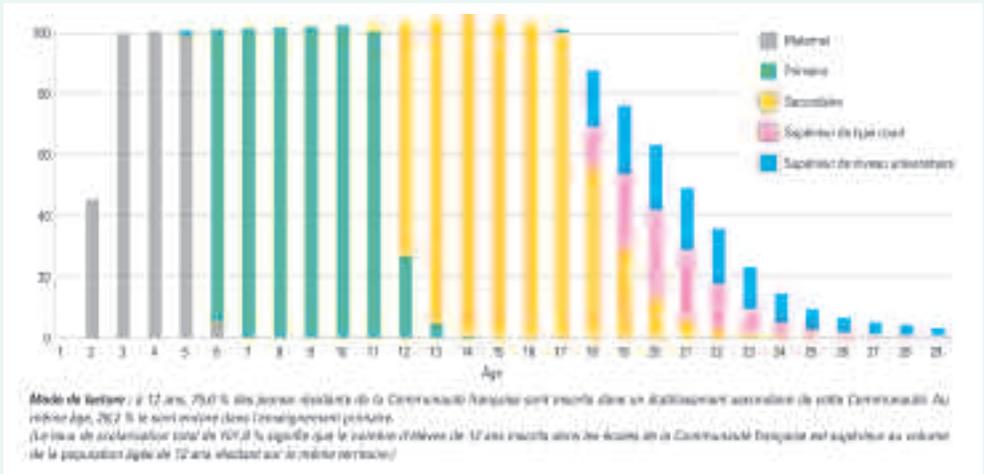
Les indicateurs de l'enseignement

Le décret relatif au pilotage du système éducatif de la Communauté française du 27 mars 2003 crée une « commission de pilotage du système éducatif » qui doit doter l'enseignement « d'un système cohérent d'indicateurs. » Une équipe interuniversitaire de recherche a élaboré un plan dressant l'architecture du système d'indicateurs à construire. Sur cette base, la commission de pilotage a arrêté en 2005 une liste d'une trentaine d'indicateurs, compte tenu des données statistiques disponibles. La première publication concernant ces indicateurs vient de paraître : elle est accessible sur le site www.agers.cfwb.be/prof/dossiers/indicateurs/index.asp et nous ne résistons pas au plaisir d'en reproduire quelques extraits... pour donner au lecteur l'envie d'aller voir plus loin et de mieux comprendre, grâce aux excellents commentaires des graphiques et des tableaux comment évolue l'enseignement en Communauté française.



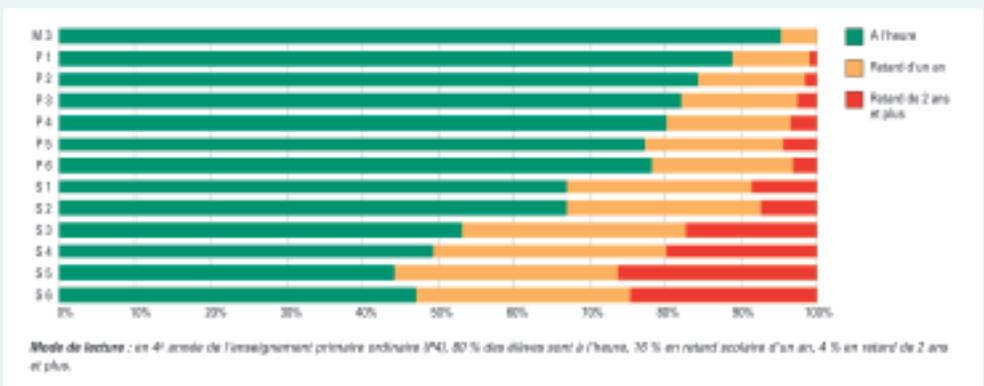
MEMENTO

Figure 3. Taux brut de scolarisation par niveau dans l'enseignement en Communauté française en 2004-2005



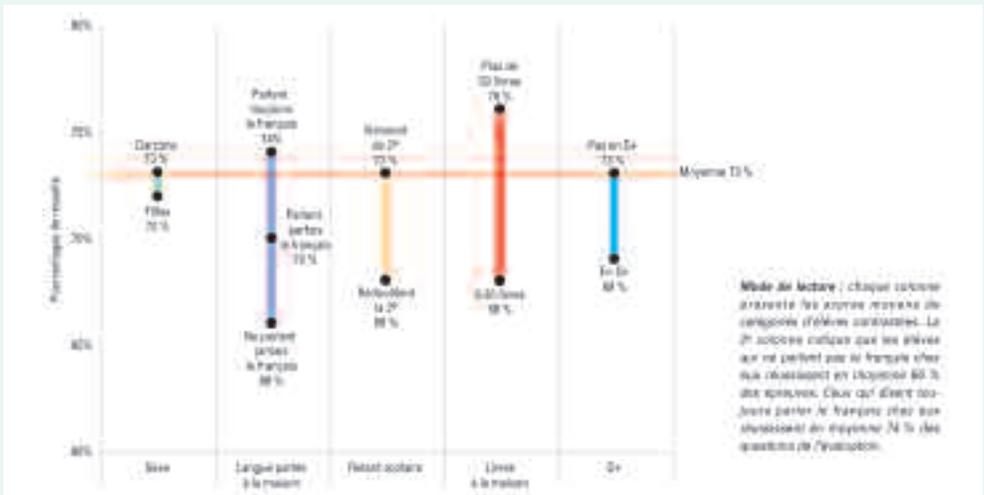
Source : Les indicateurs de l'enseignement, n° 1, 2006, p. 9

Figure 4. Rythmes scolaires individuels dans l'enseignement ordinaire - Année scolaire 2004-2005



Source : Les indicateurs de l'enseignement, n° 1, 2006, p. 9.

Figure 5. Pourcentages de réussite en mathématiques en 3^e primaire, selon les caractéristiques des élèves – 2005



Source : Les indicateurs de l'enseignement, n° 1, 2006, p. 35.

2. L'ONE

Depuis le décret du 17 juillet 2002, l'Office de la Naissance et de l'Enfance est partagé entre deux grandes missions : l'accompagnement des familles et l'accueil des enfants.

Tous les tableaux relatifs à l'ONE sont extraits du « Rapport d'activités 2005 » publié pour l'ONE et consultable sur le site www.one.be/pub/rap.htm.

L'accueil

Tableau 7. Les services d'accueil de la petite enfance en 2005

	Nombre de services	Nombre de places	Enfants présents au moins un jour
Milieux d'accueil subventionnés par l'ONE			
Crèches	250	10.020	16.751
Prégardiennats	36	796	1.542
MCAE	127	1.948	3.770
Accueillantes conventionnées	87	8.789	16.591
Crèche parentale	1	14	24
Maisons d'enfants et Haltes-garderies subv. par le FDS2	25	380	2.148
Total	462	21.947	40.826
Milieux d'accueil non subventionnés par l'ONE			
Maisons d'enfants	376	5.737	
Accueillantes autonomes	598	2.121	
Haltes-garderies, etc.	111	1.410	
Total	1.085	9.268	

Source : ONE, Rapport d'activité 2005

Il s'agit de la capacité réelle des milieux d'accueil au 31/12/2005.

Tableau 8. Les services d'accueil spécialisé en 2005

	Nombre de services	Nombre de journées
Agréés	15	
Subsidiés	14	40.747

Source : ONE, Rapport d'activité 2005

A ces services agréés / subsidiés, il faut ajouter les deux milieux d'accueil spécialisé organisés directement par l'ONE : la pouponnière Reine Astrid de La Hulpe (137 enfants pris en charge en 2005) et La Nacelle à Mons (25 enfants accueillis en 2005).

L'Observatoire a publié une synthèse sur le placement des jeunes enfants en Communauté française. Cette synthèse est disponible sur le site de l'Observatoire.

Tableau 9. Les emplois dans les milieux d'accueil subventionnés

	Emplois	Equivalent temps plein
Encadrement		
infirmier(e)s	444	249
assistant(e)s socia(le)ux	657	306
puéricultrice(teur)s	3.949	2.824
direction	142	67
Total	5.192	3.445
Logistique		
cuisine	412	278
entretien	648	407
administration	222	99
autre	171	107
Total	1.453	890

Source : ONE, Cadastre de l'emploi - Données au 01/10/2005

Il faut souligner que le cadastre de l'emploi de l'ONE recense les emplois présents dans les milieux d'accueil subventionnés (à l'exclusion des milieux d'accueil non subventionnés).

L'accueil des enfants durant leur temps libre

En décembre 2006, 195 communes ont créé une CCA et bénéficient d'une subvention de coordination, soit :

- 173 communes ont un coordinateur de l'accueil à mi-temps ;
- 7 communes ont un coordinateur à temps plein ;
- 5 communes ont deux coordinateurs, dont un à mi-temps ;
- 10 communes ont deux coordinateurs temps plein.

Sur les 197 communes qui ont adhéré au décret ATL, 180 ont eu un agrément pour leur programme CLÉ au 15 janvier 2007.

L'Observatoire a publié en décembre 2004 une synthèse des états des lieux communaux qui comprend une description du processus, les chiffres clés de l'accueil des enfants en dehors des heures scolaires en 2002 et une lecture des analyses des besoins. Cette synthèse est disponible sur le site de l'Observatoire.

Tableau 10. Les centres de vacances en 2005

	Nombre de services	Enfants	Journées
Plaines	852	115.395	1.056.985
Séjours	227	16.528	172.989
Camps	728	21.844	241.632
Total	1.807	153.767	1.471.606

Source : ONE, Rapport d'activité 2005



Tableau 11. Les écoles de devoirs en 2005

	Reconnus	Subsidiés par l'ONE
PO	251	244
Sites	302	292

Source : ONE, Rapport d'activité 2005

Pour mémoire, l'Observatoire a réalisé en 2002 une enquête sur les écoles de devoirs. Elle est disponible sur le site de l'Observatoire.

L'accompagnement

L'accompagnement du jeune enfant dans et en relation avec son milieu familial et son environnement social, autre principale mission de l'ONE, se concrétise notamment dans les services gratuits que sont les consultations et les équipes SOS-Enfants. Ce secteur a pour objectif la surveillance et la promotion de la santé de la future mère et de l'enfant ainsi que le soutien aux parents.

Tableau 12. Les consultations de l'ONE en 2005

	Nombre
Consultations prénatales	41
centres périnatales	1
consultations hospitalières	15
consultations de quartier	21
structures prénatales conventionnées	1 (4 sites) + 2
Consultations pour enfants	652
consultations pour enfants	531
consultations périodiques	114
cars sanitaires	7
Enfants inscrits dans les consultations (hors cars)	145.704
Travailleurs médico-sociaux (TMS)	740

Source : ONE, Rapport d'activité 2005

Tableau 13. Le secteur SOS-Enfants en 2005

	Nombre
Équipes SOS-Enfants anténatales	2
Équipes SOS-Enfants postnatales	14
Enfants* pris en charge par les équipes SOS postnatales	3.559
Travailleurs des équipes (psychologues, AS, pédiatres, pédopsychiatres, juristes, secrétaires)	98 ETP
* maltraités ou à risque de maltraitance	

Source : ONE, Rapport d'activité 2005

3. L'Aide à la Jeunesse

Tout jeune en difficulté a droit à l'aide d'un conseiller de l'Aide à la Jeunesse : ce service est organisé dans les 13 arrondissements judiciaires. Pour exécuter les décisions des magistrats de la Jeunesse, les services du directeur de l'Aide à la Jeunesse sont également présents dans les 13 arrondissements judiciaires. Pour en savoir plus : www.cfwb.be/aide-jeunesse/index.htm

En fonction des caractéristiques des difficultés qu'ils rencontrent, les enfants et les jeunes peuvent être aidés par une prise en charge résidentielle ou non résidentielle qui a pour cadre soit les services spécialisés de l'Aide à la Jeunesse (services privés) soit d'autres services, tels les internats scolaires ou encore les services de l'AWIPH.

Les mesures d'aide

Les caractéristiques des aides apportées aux enfants et aux jeunes en difficulté ou en danger sont consignées dans une base de données (Sigmajed) : il s'agit des « mesures d'aide ». En 2005, on comptabilise 73.551 mesures dont 42.019 étaient, soit des mesures d'aide dans le milieu de vie soit des mesures de retrait du milieu familial. Les autres mesures concernent le plus souvent l'examen de la situation du jeune (investigation) et son orientation vers un service de première ligne.

En 2005, 31.018 jeunes ont fait l'objet d'au moins une mesure d'aide. Et :

- 51 % d'entre eux ont été pris en charge par un conseiller de l'aide à la jeunesse, c'est-à-dire dans le cadre de l'aide volontaire ;
- 31 % ont été pris en charge par un directeur de l'aide à la jeunesse, c'est-à-dire qu'ils ont fait l'objet d'une mesure d'aide contrainte ;
- 18 % ont fait l'objet d'une mesure décidée par un juge de la jeunesse, suite à des faits qualifiés infraction.

Les services de l'aide à la jeunesse

En matière d'aide spécialisée, la direction générale de l'Aide à la Jeunesse agréée et subsidie différents types de services privés. Ces services font soit de l'hébergement, soit de l'aide dans le milieu de vie, soit les deux. A l'exception des services d'aide en milieu ouvert, ils travaillent tous sous mandat⁴ d'un conseiller, d'un directeur ou d'un juge de la jeunesse. On notera que les services de prestations éducatives et philanthropiques (SPEP) qui s'adressent aux mineurs délinquants reçoivent leur mandat uniquement du juge de la jeunesse. Pour en savoir plus sur les caractéristiques des différents services privés de l'Aide à la Jeunesse, voir le site : <http://www.cfwb.be/aide-jeunesse/htmlpro/platpro.htm>.

Pour mémoire, l'Observatoire a publié :

- en 2004 Les effets de la réforme des services privés de l'Aide à la Jeunesse, rapport d'enquête disponible : www.oejaj.cfwb.be/article.php?id_article=11 ;
- une Cartographie des services privés de l'Aide à la Jeunesse disponible sur le site : www.oejaj.cfwb.be/rubrique.php?id_rubrique=21. ;
- AMO, un état des lieux en 2003 : http://www.oejaj.cfwb.be/article.php?id_article=225.

4. cela signifie que l'enfant, le jeune et sa famille n'y ont pas accès directement et que les services doivent être mandatés.

Tableau 14. Les services privés en 2006

	Nombre de services	Nombre de places
Service d'aide en milieu ouvert (AMO)	80	
Service d'accueil et d'aide éducative (SAAE)	120	2.791,00
Centre d'orientation éducative (COE)	20	1.792,00
Service de prestations éducatives et philanthropiques (SPEP)	13	1.350,00
Service d'aide et d'intervention éducative (SAIE)	43	663,80
Service de protutelle	4	490,00
Service mettant en œuvre un projet pédagogique particulier (PPP)	26	407,50
Centre d'accueil spécialisé (CAS)	6	86,13
Centre d'observation et d'orientation (COO)	5	62,00
Centre d'accueil d'urgence (CAU)	7	55,00
Centre d'aide aux enfants victimes de maltraitance (CAEM)	3	45,00
Centre de jour (CJ)	3	35,40
Centre de premier accueil (CPA)	1	20,00
Service de placement familial (SPF)	11	1.875,00
Service de placement familial de court terme (SPF CT)	4	37,00
Service de placement familial d'urgence (SPF Urg)	1	12,00
Service privé de formation	5	
	352	9.721,83

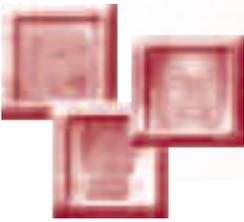
Source : Direction générale de l'Aide à la Jeunesse

A ces services, il y a lieu d'ajouter les Institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ).

Tableau 15. Nombre de places disponibles en IPPJ par type d'action pédagogique

Action pédagogique	Braine-le-château	Fraipont	Jumet	Saint-Servais	Wauthier-Braine
Régime ouvert					
Accueil (15 jours)		10		10	10
Orientation (40 jours)			10		10
Education (durée indéterminée)		36	12	24	22
Régime fermé					
Observation et évaluation (30 jours)	10				
Observation et orientation (3 mois)		10 + 1			
Individualisation (42 jours)				4 + 1	
Education (durée indéterminée)	30 + 3				
Accompagnement post institutionnel					
(6 mois renouvelable une fois)	10	14	7	7	20

Source : Direction générale de l'Aide à la Jeunesse



4. La Culture

Pour ce qui est des services soutenus par la direction générale de la Culture, il faut rappeler que nombreux sont les centres culturels, les bibliothèques, les musées qui organisent des animations à destination des enfants, des jeunes et des écoles :

- chaque bibliothèque organise une section « enfance et jeunesse » : pour plus d'informations voir [/www.cfwb.be/sgll/index.htm](http://www.cfwb.be/sgll/index.htm) ;
- des compagnies théâtrales et des créations qui visent spécifiquement l'enfance sont soutenues par la Direction générale des Arts de la Scène : une liste complète des compagnies agréées ou soutenues par un contrat-programme figure sur www.artscene.cfwb.be/WAS/Site/Pages/Theatre/organismes/pgenfance.html ;
- le rôle des services des « Musiques non classiques » et de la « Diffusion » de la Direction générale des Arts de la Scène est à souligner ;
- la liste des centres culturels figure sur le site : www.cfwb.be/cc/.

Les organisations et groupements de jeunesse

Tableau 16. Les organisations de jeunesse reconnues en 2004

Organisations et groupements de jeunesse agréés	
services	53
mouvements	19
mouvements spécialisés	3
groupements	3
coordinations	4
Total	82

Source : Direction générale de la Culture, Service de la jeunesse

La Communauté française subsidie les organisations mais nous ne disposons pas d'informations sur les sections locales ou encore sur la population de jeunes fréquentant ces organisations : pour en savoir plus, voir le site www.cfwb.be/jeunesse.

Pour mémoire, en 2006, l'Observatoire a publié *Synthèse des travaux des panels OJ. Evaluation par les organisations de jeunesse du décret qui leur est consacré - Constats et recommandations* : http://www.oejaj.cfwb.be/article.php?id_article=222.



Les maisons et centres de jeunes

Tableau 17. Les centres de jeunes reconnus en 2004

Maisons et centres de jeunes	
Maisons de jeunes	140
Centres de rencontre et d'hébergement	19
Centres d'information	23

Source : Direction générale de la Culture, Service de la jeunesse

On compte 182 centres de jeunes agréés en Communauté française dont 167 sont subventionnés (leur plan d'action a été agréé). Les régions ou les communes subsidient également des initiatives similaires.

Pour mémoire, en 2006, l'Observatoire a publié *MJ, Un état des lieux en 2003* : http://www.oejaj.cfwb.be/article.php?id_article=216.

Les centres d'expression et de créativité

Parmi les 170 CEC subsidiés par le service de l'Education permanente de la direction générale de la Culture, 95 disent s'adresser aux enfants et aux jeunes. Pour en savoir plus, voir le site : www.educperm.cfwb.be/educperm/educperm.asp

5. Le Sport

La direction générale du Sport mène nombre d'actions à destination de la jeunesse francophone via ses différents services.

Les centres sportifs de l'ADEPS

On compte 18 implantations réparties à Bruxelles (3) et en Wallonie (15) qui accueillent durant l'année scolaire les écoles maternelles, primaires, secondaires et supérieures selon des formules de journées sportives, de mi-temps pédagogique ou encore de séjours sportifs. Durant les vacances scolaires les « stages ADEPS » accueillent les enfants dès 4 ans. Pour en savoir plus : <http://www2.adepts.cfwb.be/index.asp>

Tableau 18. Participation des jeunes aux activités sportives en 2006

Activités	Nombre de jeunes
Cycles d'initiation et de perfectionnement	1.898
Vacances sportives	28.248
Mi-temps pédagogiques	12.959
Séjours sportifs	9.301
Journées sportives	137
Mi-temps (école)	276
Groupes vacances	13
Groupes hors vacances	183
Total	53.015

Source : Direction générale du Sport

Pour sensibiliser les jeunes à la pratique sportive, l'ADEPS est également présente dans le domaine scolaire :

- dans l'enseignement fondamental les opérations « jeune en forme » (crosse canadienne, cross, classe 6 sportive) remportent un vif succès ;
- dans l'enseignement secondaire, le « Rhéto trophée », organisé à l'intention des élèves de dernière année, est devenu un évènement incontournable pour près de 200 établissements de Bruxelles et de Wallonie.

Tableau 19. Participation aux activités proposées dans le scolaire

Activités	Nombre de jeunes
Cross	15.000
Crosse canadienne	3.200
Classe 6 sportive	8.000
Rhéto trophée	1.500



Le service « Sport pour Tous » organise chaque semaine les « Points verts » ou « marches ADEPS », auxquels participent un certain nombre d'enfants accompagnant leurs parents, ainsi que quelques gros évènements (Trophée Commune Sportive, Chemins du Vertige, Sport Défi Famille, Raid familial d'orientation ...) qui s'adressent à tout public.

La direction générale du Sport soutient également les fédérations sportives. Ce soutien bénéficie indirectement aux nombreux jeunes qui fréquentent un club sportif. Il faut aussi rappeler les initiatives de l'insertion sociale par le sport : chèque sport ou encore le soutien aux sports de quartier.

6. La Santé

Le Programme quinquennal de promotion de la santé qui définit les lignes politiques de la Communauté française en matière de promotion de la santé pour la période 2004-2008 s'intéresse de manière privilégiée aux jeunes et aux enfants :

- il définit, d'une part, des principes d'action qui visent à développer les capacités, les compétences et l'autonomie des jeunes en matière de santé et à promouvoir la participation citoyenne aux actions et aux projets ;
- il met l'accent sur les acteurs privilégiés pour toucher les jeunes dans leurs différents milieux de vie que sont l'école, la famille et les milieux d'accueil (notamment, les services de Promotion de la Santé à l'Ecole qui sont agréés et subventionnés par la Communauté française) ;
- il définit certaines problématiques de santé prioritaires dont certaines concernent tout particulièrement les jeunes, il s'agit notamment :
 - des assuétudes (tabagisme inclus),
 - de l'alimentation et de l'exercice physique,
 - de l'éducation sexuelle et affective,
 - de la santé mentale et
 - de la vaccination pour laquelle existe une offre généralisée et gratuite de vaccins aux jeunes de 0 à 18ans.

On consultera utilement le site de la direction générale de la Santé pour de plus amples informations à l'adresse : www.sante.cfwb.be

3. Les enfants et les jeunes dans le budget de la Communauté française

Tableau 20. Les dépenses prévues en 2007

DO	Programme		2007 initial (en 1000 €)	
11	Secrétariat général	16	Observatoire de l'enfance	221
11		17	Cellule maltraitance	198
11		19	Conseil de l'éducation aux médias	13
16	Santé	3	Promotion de la santé à l'école	17.540
17	Aide à la jeunesse		216.689	
19	Enfance			176.832
20	Culture	13 (partim)	Arrêté Culture-Ecole	155
21		12 (partim)	Diffusion des arts de la scène dans le cadre scolaire	537
21		25	Théâtres pour l'enfance et la jeunesse	3.743
21		37 (partim)	Jeunes musicales	906
22		25 (partim)	Littérature jeunesse	160
23		2	Jeunesse	18.552
26	Sport (b)	34	Insertion sociale par le sport	1.025
			Sports de quartier	100
26		35 (partim)	Fédérations sportives scolaires	615
			Matériel de psychomotricité	599
			Ecole du sport	35
Ch. III (partim)	Enseignement (c)		5.533.302	
Total	enfance et jeunesse (a) (d)			5.971.222
Total	dépenses Communauté française (e)			7.057.566

(a) non compris le BIJE
 (b) non compris les centres Adepts ou le soutien aux fédérations
 (c) non compris la recherche et les enseignements à distance et de promotion sociale
 (d) non compris les crédits variables
 (e) non compris la dette et les dotations aux régions

Source : Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse

Nous proposons ici une estimation minimale de la part du budget de la Communauté française qui a pour cible directe les enfants ou les jeunes (à partir des intitulés du budget : elle représente 85%.



4. Portrait des enfants en Communauté française

Comment vivent les enfants de la Communauté française en 2002 et leur situation a-t-elle évolué depuis 1992 ?

Le panel de démographie familiale

De 1992 à 2002, l'enquête par panel « Démographie familiale » (PSBH) a suivi l'évolution de la vie familiale de près de 10.000 personnes. L'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse a demandé à l'équipe de l'Université de Liège sous la direction de Marie-Thérèse Cassman de mieux exploiter les données contenues dans les questionnaires directement relatifs aux enfants. Les rapports de cette recherche⁵ sont accessibles sur le site www.oejaj.cfwb.be.

Nous souhaitons ici diffuser plus largement les apports majeurs de cette étude⁶. En effet, les éléments rassemblés dressent un portrait de l'évolution des situations familiales dans lesquelles les enfants jusqu'à 16 ans ont vécu pendant 10 ans. Nous reprenons les informations relatives à la Communauté française.

Une synthèse des premiers éléments de cette recherche a été publiée en 2007 sous le titre « Aux Rythmes de l'Enfance », Faits et Gestes, n° 21, Hiver 2006-2007. Nous proposons ici quelques chiffres extraits de la deuxième partie de la recherche centrée sur les conditions de vie des enfants.

Quelques indications sur leurs conditions de vie

Comment vivent-ils ?

Quelle est la configuration familiale la plus fréquente pour les moins de 16 ans ?

- **8 enfants sur 10 vivent avec leur papa et leur maman...** mais leur proportion va diminuant (83,2% en 1992, 77,1% en 2002) tandis que le nombre d'enfants qui vivent avec leur mère augmente (10,9% en 1992, 17,4% en 2002) ;
- **8 sur 10 ont au moins une sœur ou un frère de moins de 16 ans** : seuls 24% des enfants sont seuls et la proportion d'enfants seuls diminue entre 1992 et 2002 ;
- **8 enfants sur 10 ont un papa qui travaille** ;
- **6 enfants sur 10 ont une maman qui travaille** ;
- leurs parents sont diplômés de l'enseignement secondaire (1 enfant sur 2) et la proportion d'enfants dont la mère a un diplôme d'enseignement supérieur augmente (34% en 1992 et 39% en 2002).

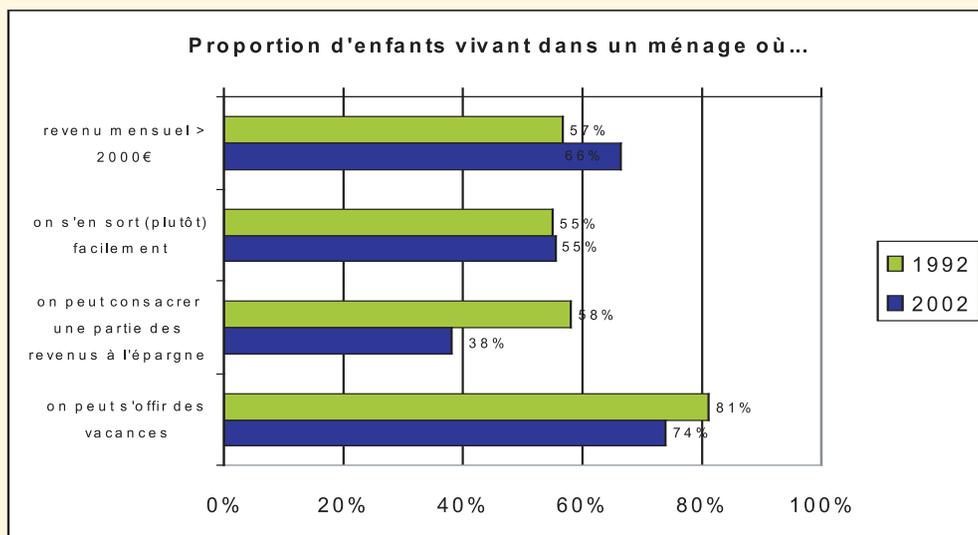
5. Source : Panel Démographie Familiale (Panel Study on Belgian Households), 1991-2002, Service de Sociologie familiale de l'Université de Liège. Pour rappel, tous les pourcentages sont calculés « du point de vue de l'enfant » : autrement dit, ce sont les pourcentages d'enfants concernés par telle ou telle situation familiale qui sont calculés.

6. Pour une description méthodologique du panel et sa représentativité, nous renvoyons à l'étude ainsi qu'au site francophone www.psbh.ulg.ac.be.

Dans un ménage aisé ?

En majorité, les enfants vivent dans un ménage dont les revenus mensuels sont supérieurs à 2.000 € (57% en 1992 et 66% en 2002). Et pourtant, tout n'est pas toujours rose !

Figure 6. Proportion d'enfants selon l'aisance des ménages

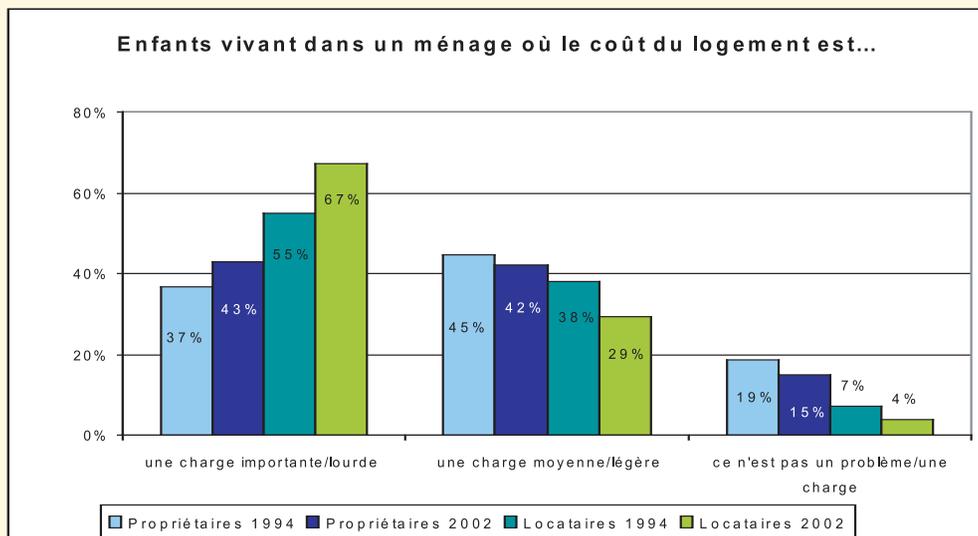


Ainsi on voit que si la majorité des enfants vivent dans des ménages où, avec les revenus, on s'en sort plutôt facilement, la possibilité d'épargner a diminué en 10 ans (elle ne concerne plus que 4 enfants sur 10) et 1 enfant sur 4 vit dans un ménage où l'on ne peut pas s'offrir de vacances.

Et le logement ?

C'est la maison qui domine : 2 enfants sur 10 habitent dans un building, 8 sur 10 une maison (32% une maison non mitoyenne) et, héritiers de la « brique dans le ventre », 8 enfants sur 10 habitent dans un logement dont le ménage est propriétaire (76% en 2002, 64% en 1994).

Figure 7. Proportion d'enfants selon la charge du coût du logement





Le logement représente donc une charge dans les ménages où vivent les enfants, particulièrement quand ils sont locataires. Et les logements ne sont pas exempts de problèmes :

- 3 enfants sur 10 vivent dans des logements que les parents considèrent comme « trop petits » ;
- 3 enfants sur 10 sont concernés par une habitation où l'intimité fait défaut en raison d'une « mauvaise isolation acoustique » ;
- 2 enfants sur 10 vivent dans des logements qui ont des problèmes de « moisissures, murs ou sols humides » ;
- 15% des enfants vivent dans des ménages pour lesquels les parents pensent avoir « trop peu d'intimité par rapport aux voisins » et 14% sont concernés par un « environnement malodorant ».

Et les biens d'équipement du ménage ?

Tableau 21. Proportion d'enfants qui vivent dans un ménage qui possède le bien

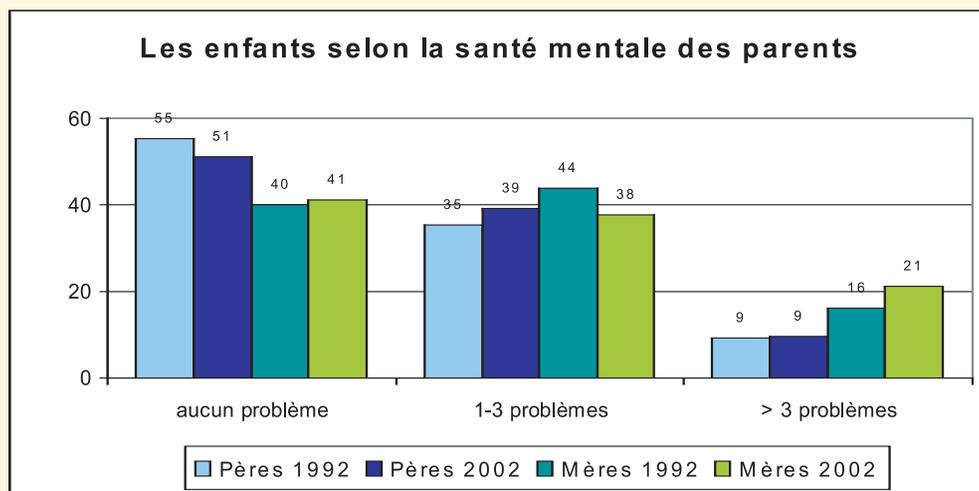
Biens d'équipement du ménage	1992	2002	ne possède pas le bien en 2002
Lave-vaisselle	48%	66%	34%
Séchoir à linge	58%	82%	18%
Four à micro ondes	40%	82%	18%
Téléphone fixe	89%	85%	15%
Télévision couleur	95%	98%	2%
Magnétoscope	73%	95%	5%
Répondeur téléphonique	16%	40%	60%
Gsm	11%	89%	11%
Ordinateur personnel	30%	67%	33%
Connexion à internet depuis 1997	6%	42%	58%

La majorité des enfants vit dans des ménages qui possèdent les différents biens d'équipement listés excepté pour le répondeur et la connexion internet. Pourtant, cette réalité ne doit pas faire oublier que si un tiers des enfants en Communauté française vit dans un ménage qui n'a pas de lave-vaisselle, ils sont 20% dans cette situation par manque de moyens. La moitié des enfants qui n'ont pas de four à micro-ondes à la maison sont dans le même cas de figure et 41% de ceux qui n'ont pas d'ordinateur vivent également cette situation.

Et la santé des parents ?

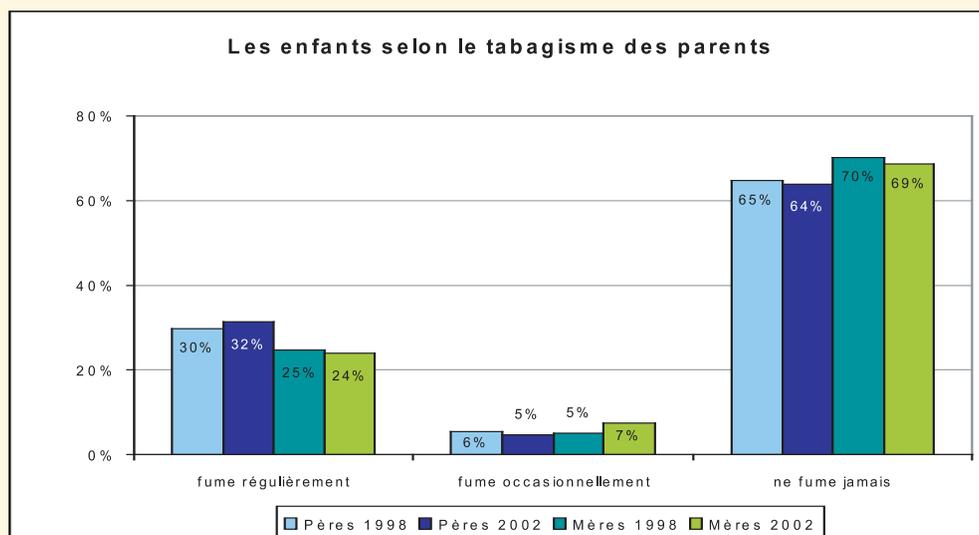
Les parents estiment majoritairement être en bonne ou très bonne santé : ainsi, 8 enfants sur 10 vivent avec des parents en bonne santé. Pourtant, les parents témoignent aussi de difficultés émotionnelles qui peuvent éventuellement altérer l'attention qu'ils portent à leurs enfants.

Figure 8. Proportion d'enfants selon la santé mentale des parents



Sur une échelle de dépression, si 5 enfants sur 10 ont, en 2002, un père qui ne témoigne d'aucun problème, 2 enfants sur 10 ont une mère qui témoigne de plus de trois problèmes (et la proportion a augmenté depuis 1992).

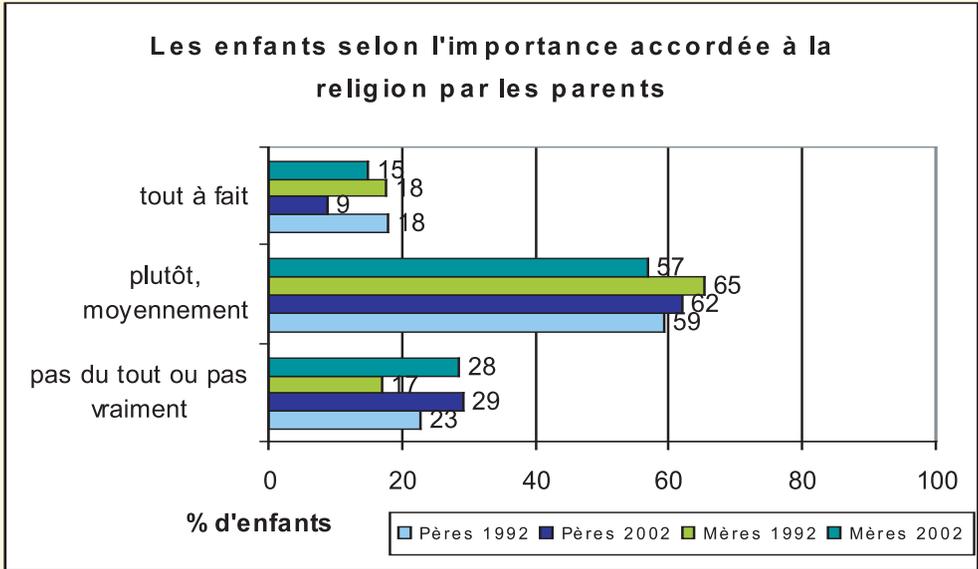
Figure 9. Proportion d'enfants selon le tabagisme des parents



Combien d'enfants sont exposés aux risques du tabagisme passif ? 3 enfants sur 10 ont un père qui fume régulièrement. Depuis 1998, la proportion d'enfants dont le père ou la mère ne fume jamais a légèrement augmenté, particulièrement quand les enfants sont très jeunes (moins de 2 ans).

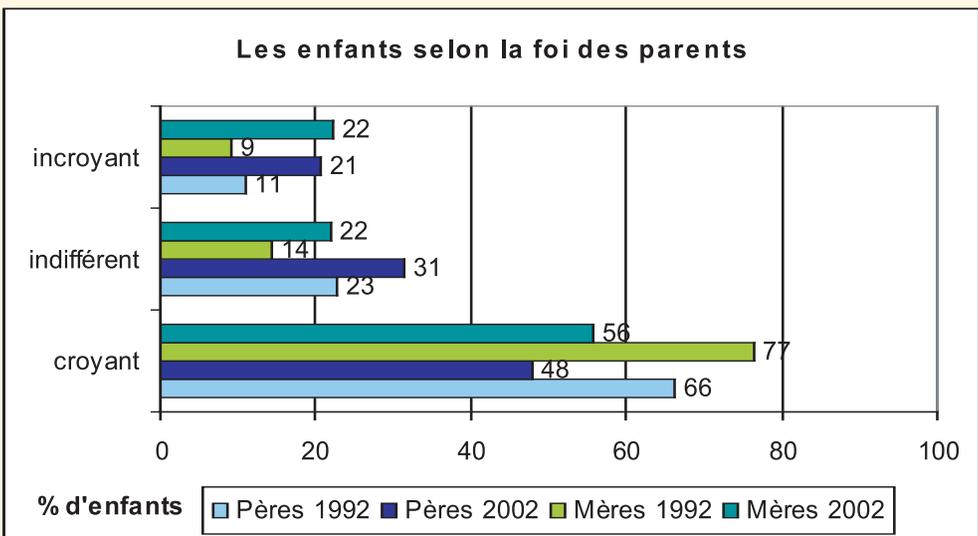
Et les croyances ?

Figure 10. Proportion d'enfants selon l'importance accordée par les parents à la religion



En 2002, 6 enfants sur 10 ont des parents (un père ou une mère) qui considèrent la religion comme plutôt ou moyennement importante. On constate que l'importance accordée par les parents à la religion diminue entre 1992 et 2002, particulièrement du côté des pères.

Figure 11. Répartition des enfants selon la foi des parents

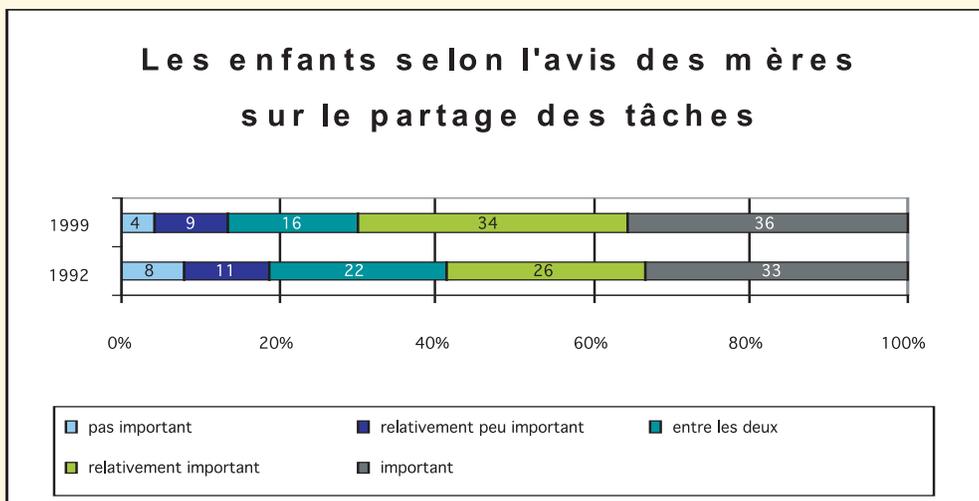
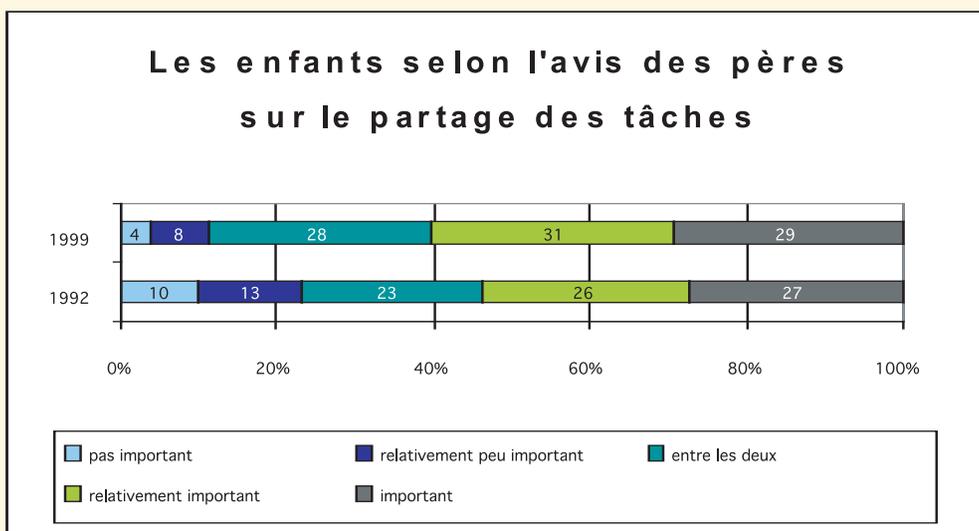


Ainsi, en 2002, 6 enfants sur 10 ont une mère croyante tandis que 5 enfants sur 10 ont un père croyant.

Et les tâches ménagères ?

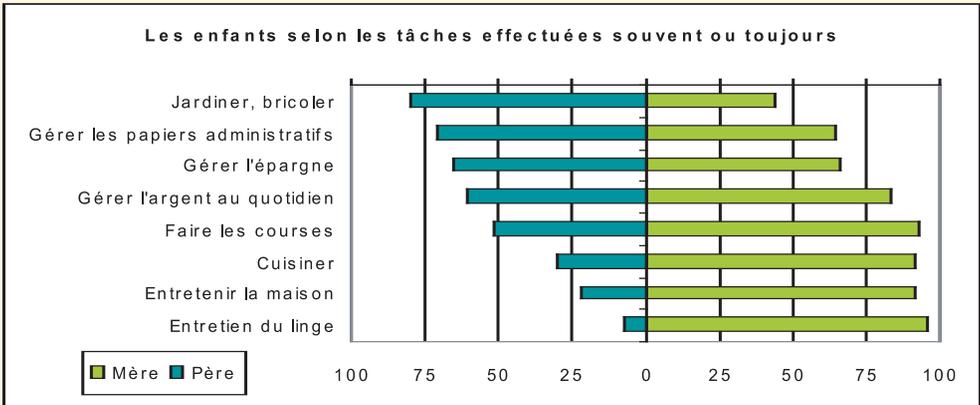
D'abord soulignons que **8 enfants sur 10** vivent dans un ménage qui ne bénéficie pas d'aide ménagère. La question est donc cruciale... pour leur mère, comme nous le verrons plus loin.

Figure 12. Proportion d'enfants selon l'avis des parents sur le partage des tâches ménagères



La proportion d'enfants dont les parents estiment le partage des tâches comme « important » varie peu : 3 enfants sur 10 et, progressivement, la proportion de ceux dont les parents estiment le partage des tâches comme « relativement important » augmente.

Figure 13. Proportion d'enfants selon l'avis des parents sur les tâches qu'ils effectuent « souvent » ou « toujours »



Et on voit ici comment peut, concrètement, s'illustrer le partage des tâches. En effet, la question ne soulignait pas l'égalité dans le partage ! La seule tâche que la majorité des enfants ne voient pas leur mère effectuer c'est jardiner et/ou bricoler :

Quelles sont alors celles que au moins la moitié des enfants voient effectuées par leur père ? C'est la gestion, celle de l'argent, de l'épargne, des papiers administratifs mais c'est surtout jardiner et/ou bricoler (8 enfants sur 10 ont un père qui effectue ces tâches... et 4 enfants sur 10 ont une mère qui bricole ou jardine). Soulignons aussi que 5 enfants sur 10 voient leur père faire les courses (vraisemblablement en voiture !).

Il nous semble également utile d'attirer l'attention sur le frémissement masculin dans les tâches « cuisine » et « entretien de la maison » mais entre 1992 et 2002 les déclarations des pères et des mères sur la fréquence des tâches ménagères qu'ils effectuent évolue peu.



Liste des tableaux et graphiques

Tableau 1. La population en 2005.....	5
Tableau 2. La population selon les groupes d'âge	6
Tableau 3. La population de moins de 35 ans.....	6
Tableau 4. La part des mineurs dans la population	7
Tableau 5. Nombre d'établissements scolaires en 2005-2006.....	9
Tableau 6. Population scolaire en 2005-2006 (date de référence 15 janvier 2006).....	9
Tableau 7. Les services d'accueil de la petite enfance en 2005	11
Tableau 8. Les services d'accueil spécialisé en 2005.....	11
Tableau 9. Les emplois dans les milieux d'accueil subventionnés.....	12
Tableau 10. Les centres de vacances en 2005.....	12
Tableau 11. Les écoles de devoirs en 2005.....	13
Tableau 12. Les consultations de l'ONE en 2005.....	13
Tableau 13. Le secteur SOS-Enfants en 2005.....	13
Tableau 14. Les services privés en 2006.....	15
Tableau 15. Nombre de places disponibles en IPPJ par type d'action pédagogique.....	15
Tableau 16. Les organisations de jeunesse reconnues en 2004.....	16
Tableau 17. Les centres de jeunes reconnus en 2004.....	17
Tableau 18. Participation des jeunes aux activités sportives en 2006.....	18
Tableau 19. Participation aux activités proposées dans le scolaire.....	18
Tableau 20. Les dépenses prévues en 2007.....	20
Tableau 21. Proportion d'enfants qui vivent dans un ménage qui possède le bien	23
Figure 1. La population de moins de 30 ans en Communauté française.....	8
Figure 2. Population de 15 à moins de 30 ans : % d'allocataires ONEM.....	8
Figure 3. Taux brut de scolarisation par niveau dans l'enseignement en Communauté française en 2004-2005.....	10
Figure 4. Rythmes scolaires individuels dans l'enseignement ordinaire - Année scolaire 2004-2005.....	10
Figure 5. Pourcentages de réussite en mathématiques en 3e primaire, selon les caractéristiques des élèves – 2005.....	10
Figure 6. Proportion d'enfants selon l'aisance des ménages.....	22
Figure 7. Proportion d'enfants selon la charge du coût du logement	22
Figure 8. Proportion d'enfants selon la santé mentale des parents.....	24
Figure 9. Proportion d'enfants selon le tabagisme des parents.....	24
Figure 10. Proportion d'enfants selon l'importance accordée par les parents à la religion.....	25
Figure 11. Répartition des enfants selon la foi des parents.....	25
Figure 12. Proportion d'enfants selon l'avis des parents sur le partage des tâches ménagères	26
Figure 13. Proportion d'enfants selon l'avis des parents sur les tâches qu'ils effectuent « souvent » ou « toujours ».....	27